



Licenciement économique ou non?

Par **nat**, le **23/11/2011** à **17:36**

Bonjour,

Ma société va fermer pour cause économique (plus de bail).

Etant dans un groupe de sociétés, on me propose un poste dans une autre structure aussitôt.

Est-ce que cela passe quand même par un licenciement économique?

Si oui, doivent-ils me verser des indemnités?

Sinon, quelles sont les modalités (je dois démissionner et re-signer dans le même temps)

Y a-t-il des délais à respecter?

Merci beaucoup par avance pour vos réponses.

Par **pat76**, le **24/11/2011** à **17:26**

Bonjour

Il n'y aura pas de licenciement économique puisque l'on vous propose un reclassement dans une autre structure du groupe.

A vous de voir si cela vous intéresse quant aux conditions proposées.

Par **nat**, le **08/12/2011** à **12:36**

Merci beaucoup!